



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 22 juillet 2019

Vigilance de niveau jaune canicule pour le département de la Vendée

Météo France a placé le département de la Vendée en vigilance météorologique de niveau jaune en prévision de fortes chaleurs sur plusieurs jours consécutifs. Cet épisode devrait perdurer une partie de la semaine et au moins, jusqu'à jeudi.

Situation actuelle :

Dès demain, mardi 23 juillet, un épisode de fortes chaleur est attendu avec des températures maximales avoisinant les 35°C sur le littoral et jusqu'à 41°C dans les terres. Les températures minimales pour la nuit de mardi à mercredi seront comprises entre 17 et 19 degrés.

Évolution prévue :

Ces fortes chaleurs vont se prolonger pour la journée de mercredi avec des températures maximales dans l'intérieur des terres autour de 32 à 34 degrés et entre 28 et 29 degrés sur la bordure littorale. Les températures minimales seront comprises entre 21 et 22 degrés.

Au vu de ces informations, le niveau 2 « Avertissement chaleur » du plan de gestion d'une canicule est activé à compter de ce jour.

Les maires des communes ont été informés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services.

Durant toute la durée de l'épisode caniculaire, les services de l'État sont mobilisés pour anticiper et prévenir l'impact sanitaire des fortes chaleurs en particulier à destination des publics fragiles et auprès des sites sensibles.

Le préfet rappelle les conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles et les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, enfants, personnes sans domicile fixe...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur. Les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, doivent faire attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseils de comportement :

Dans tous les cas :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour ;
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Limitez vos activités physiques.

Recommandations particulières :

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées** : incitez-les à s'inscrire sur la **liste mise à leur disposition par chaque mairie** afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services de l'État, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.
- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à les **protéger en permanence de la chaleur** (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.
- **Travailleurs** : buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. **Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même**. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **Employeurs** : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- **Sportifs** : évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée.
- **En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demandez conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

Pour tous renseignements supplémentaires, un numéro vert a été mis à votre disposition :

**le 0800 06 66 66 (appel gratuit),
un centre d'appels téléphoniques national « canicule infoservices » ;**

Pour toutes informations : www.meteofrance.com - www.vendee.gouv.fr

